

ÉPREUVES DU CONCOURS D'ENTRÉE DNSPM ET DE Musique - édition 2026

Nature, critères d'évaluation et coefficients

Les épreuves auront lieu en présentiel à Bordeaux ou à Poitiers selon les départements d'études.

Pour les candidats résidant à l'étranger, il est possible de demander à passer les épreuves à distance (voir p. 7).

Le planning des épreuves selon les départements d'études est consultable sur le site internet www.poles-na.com. Les épreuves ne sont pas publiques.

Épreuves orales pour l'entrée en cursus DNSPM ou DE (tronc commun première année)

<u>Épreuve d'interprétation</u>		<u>Épreuve complémentaire</u>		<u>Entretien</u> <i>Coefficient 3</i>	
Contenu	Critères d'évaluation	Contenu	Critères d'évaluation	Contenu	Critères d'évaluation
<p>Programme de 20 minutes comportant au moins 3 œuvres ou fragments d'œuvres de styles et d'époques différentes.</p> <p>La liste peut comprendre des œuvres d'ensemble ne dépassant pas le quintette (le candidat doit se présenter avec ses propres partenaires).</p> <p>L'établissement encourage le candidat à intégrer dans son programme l'œuvre d'une compositrice. Il est possible de faire une recherche dans la base de données « Que demander à Clara ». Cette recommandation n'est toutefois pas prise en compte dans les critères de sélection.</p> <p>Pour certains départements, des spécificités supplémentaires sont précisés dans le tableau ci-dessous.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Qualités musicales</i> • <i>Maîtrise instrumentale ou vocale</i> • <i>Cohérence de l'interprétation dans des styles et esthétiques variés propre à chaque domaine</i> • <i>Diversité du programme proposé</i> • <i>Personnalité artistique</i> 	<p>Voir les spécificités par département dans le tableau ci-dessous.</p>	<p>Voir les critères par département dans le tableau ci-dessous.</p>	<p>20 minutes environ portant notamment sur le programme interprété, les objectifs professionnels du candidat, les conditions de suivi des études, la culture musicale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Capacité d'auto-évaluation</i> • <i>Culture musicale</i> • <i>Qualité d'expression orale</i> • <i>Cerner les enjeux des questions posées</i> • <i>L'ouverture, la disponibilité, la motivation</i> • <i>Conscience des enjeux de la formation pour les études proposées</i>

Spécificités par département

Département	Épreuve d'interprétation	Épreuve complémentaire	
	Contenu et coefficients	Contenu et coefficients	Critères d'évaluation
Bois	Pas de spécificités particulières. <i>Coefficient 4</i>	Déchiffrage en solo ou en duo (mise en loge commune : 15 minutes). <i>Coefficient 1</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités à s'approprier une pièce sur un temps court et à en proposer une interprétation
Instruments polyphoniques (guitare, harpe, accordéon)	Pas de spécificités particulières. <i>Coefficient 4</i>	Déchiffrage en solo ou en duo (mise en loge commune : 15 minutes). <i>Coefficient 1</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités à s'approprier une pièce sur un temps court et à en proposer une interprétation
Musiques actuelles amplifiées	Le candidat propose un choix de morceaux de plusieurs styles et époques d'une durée totale de 20 minutes incluant des compositions de répertoires ou personnelles. La moitié au moins de la durée du programme doit être en ensemble (2 à 5 musiciens). Le candidat a la responsabilité d'organiser la présence de ses partenaires de jeu. Balance 30 minutes. <i>Coefficient 4</i>	Écoute d'un extrait de morceau de 1 à 2 minutes accompagnée d'une partition type leadsheet avec la grille. Le candidat propose et joue avec ses partenaires une reprise et/ou adaptation du morceau, comportant si possible une part d'improvisation. 15 mn de travail collectif et 5 mn de restitution. Le tout en présence du jury. <i>Coefficient 1</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités à s'approprier une pièce sur un temps court et à en proposer une interprétation • Capacité à adapter un répertoire par rapport à un groupe de musiciens • Capacité à participer à un travail collectif d'adaptation
Accompagnement option musique ⚠ Les candidats en accompagnement option musique passent également une épreuve écrite (se reporter p. 6).	Le programme proposé, d'une durée de 15 minutes, doit comporter : <ul style="list-style-type: none"> • principalement des œuvres de musique de chambre (le candidat doit se présenter avec ses propres partenaires) ; • au moins une œuvre solo. <i>Coefficient 2</i>	2 épreuves complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> • un déchiffrage avec un chanteur ou un instrumentiste. La mise en loge, avec le partenaire, est d'une durée de 10 minutes. Le partenaire est engagé par l'établissement. <i>Coefficient 1,5</i> • une épreuve pouvant comprendre transposition, réduction d'une œuvre simple, harmonisation d'un thème simple. La mise en loge, avec piano, est d'une durée de 10 minutes. <i>Coefficient 1,5</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Aisance dans la lecture, la transposition, la réduction, l'harmonisation ; • Qualités d'écoute et faculté d'adaptation ; • Maîtrise instrumentale et expression artistique cohérentes aussi bien stylistiquement que, le cas échéant, avec les propositions de celui qui est accompagné ; • Capacité à enrichir l'univers artistique du partenaire.

<p>Accompagnement option danse ⚠ Les candidats en accompagnement option danse passent également une épreuve écrite (se reporter p. 6).</p>	<p>Le programme, d'une durée de 20 minutes, doit comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> des œuvres jouées sur deux instruments différents dont au moins un instrument polyphonique ; au moins une pièce de percussions corporelles. <p><i>Coefficient 2</i></p>	<p>2 épreuves complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'accompagnement d'un exercice exécuté par un danseur classique ; <p><i>Coefficient 1,5</i></p> <ul style="list-style-type: none"> l'accompagnement improvisé avec un danseur contemporain. <p><i>Coefficient 1,5</i></p> <p>Une mise en loge de 10 minutes est prévue avec chacun des danseurs partenaires. Les partenaires sont engagés par l'établissement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Qualités d'écoute, d'observation et faculté d'adaptation ; Maîtrise instrumentale et expression artistique cohérentes aussi bien stylistiquement que, le cas échéant, avec les propositions de celui qui est accompagné ; Capacité à enrichir l'univers artistique du partenaire.
<p>Formation musicale ⚠ Les candidats en formation musicale passent également des épreuves écrites (se reporter p. 5 et 6).</p>	<p>Le programme, d'une durée de 20 minutes, doit comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> au moins une œuvre jouée sur un instrument polyphonique ; au moins une mélodie chantée que le candidat accompagne lui-même sur un instrument polyphonique. <p>Le reste du programme porte sur les pratiques instrumentales ou vocales principales du candidat.</p> <p><i>Coefficient 2,5</i></p>	<p>Déchiffrage d'une courte pièce a capella (mise en loge 15 minutes).</p> <p><i>Coefficient 0,5</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Capacités de l'oreille mélodique et rythmique Choix du tempo Musicalité (choix des phrases/respirations, nuances, phrasé, etc.)
<p>Percussions</p>	<p>Le programme libre d'une durée de 20 minutes doit comporter <u>au moins</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> une pièce de timbales une pièce de clavier à 4 baguettes (marimba et/ou vibraphone) une pièce de caisse claire une pièce de clavier à 2 baguettes (xylophone, vibraphone ou marimba). <p>Le choix des pièces ainsi que l'équilibre du programme permettent au candidat de donner à entendre la palette de ses affinités musicales. Indiquer impérativement avec le programme la liste précise des instruments nécessaires. Elle pourra éventuellement être prise en compte si vous vous mettez en relation avec l'établissement pour en vérifier la faisabilité.</p> <p><i>Coefficient 4</i></p>	<p>Déchiffrage en solo ou en duo (mise en loge commune : 15 minutes).</p> <p><i>Coefficient 1</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Capacités à s'approprier une pièce sur un temps court et à en proposer une interprétation.

Instruments à cordes frottées	Le programme proposé doit comprendre au moins une œuvre de la période classique ou romantique et au moins une œuvre d'esthétique contemporaine. <i>Coefficient 4</i>	Déchiffrage en solo ou en duo (mise en loge commune : 15 minutes). <i>Coefficient 1</i>	▪ <i>Capacités à s'approprier une pièce sur un temps court et à en proposer une interprétation</i>
Saxophone	Le programme proposé doit comprendre des œuvres pour instruments différents dont obligatoirement l'alto. Il doit comporter au moins une œuvre écrite après 1970 intégrant des modes de jeu contemporains. <i>Coefficient 4</i>	Déchiffrage en duo (mise en loge commune : 15 minutes). <i>Coefficient 1</i>	▪ <i>Capacités à s'approprier une pièce sur un temps court et à en proposer une interprétation</i>
Piano	Le programme proposé comprend, dans la mesure du possible, une œuvre en petite formation de musique de chambre (duo ou trio avec chanteurs et/ou instrumentistes) et au moins une œuvre en solo. <i>Coefficient 4</i>	Déchiffrage en solo (mise en loge : 15 minutes) <i>Coefficient 1</i>	▪ <i>Capacités à s'approprier une pièce sur un temps court et à en proposer une interprétation</i>
Cuivres	Pas de spécificités supplémentaires. <i>Coefficient 4</i>	Déchiffrage en solo (mise en loge : 15 minutes). <i>Coefficient 1</i>	▪ <i>Capacités à s'approprier une pièce sur un temps court et à en proposer une interprétation</i>
Musique ancienne	<ul style="list-style-type: none"> • Orgue: sous réserve de modification, l'épreuve se déroulera sur l'orgue de l'église Sainte-Radegonde de Poitiers. • Viole de gambe : le programme proposé doit comporter au moins une œuvre en tablature, et dans la mesure du possible une œuvre interprétée au dessus ou au ténor de viole. • Chant: le programme proposé doit comprendre au moins 3 langues différentes, au moins une pièce de musique sacrée ainsi qu'un air d'Opéra (issu du répertoire baroque des 17^e ou 18^e). <i>Coefficient 4</i>	Déchiffrage en solo ou en duo (mise en loge commune : 15 minutes). Selon les instruments, ce déchiffrage pourra comprendre une réalisation de basse continue (instruments harmoniques) ou une lecture sur fac simile XVII ^e ou XVIII ^e (instruments mélodiques) ou une tablature. <i>Coefficient 1</i>	▪ <i>Capacités à s'approprier une pièce sur un temps court et à en proposer une interprétation</i>
Musiques traditionnelles	Pas de spécificités supplémentaires. <i>Coefficient 4</i>	Le candidat relève une mélodie à partir d'un enregistrement pour la jouer sur son instrument, et invente des variations (mise en loge 15 minutes). L'interprétation a lieu en solo, sans l'enregistrement. <i>Coefficient 1</i>	• <i>Capacités à s'approprier une pièce sur un temps court et à en proposer une interprétation</i>

IMPORTANT :

- 2 jeux de partitions (avec parties d'accompagnement) seront fournis au jury par le candidat au moment de l'épreuve (à l'exception des candidats en musiques actuelles amplifiées ou en musiques traditionnelles).
- Pour les candidats qui souhaitent un accompagnement pour leur épreuve d'interprétation, se reporter ci-après.

Accompagnement de l'épreuve d'interprétation

Il est vivement recommandé de venir avec son propre accompagnateur. Néanmoins, pour les candidats (en cordes, saxophone, cuivres, bois, formation musicale, musique ancienne) qui n'auraient pas cette possibilité, l'établissement pourra mettre à disposition un accompagnateur (claveciniste pour les candidats en musique ancienne et pianiste pour tous les autres).

- Le candidat devra en faire la demande au moment de l'inscription sur la partie « programme » du dossier de candidature.
- Cette prestation est proposée gratuitement. Toutefois un chèque de caution de 70€ est exigé, il est à envoyer par **voie postale avant le 13 février 2026** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : 19 rue Monthyon, 33800 Bordeaux. En cas de non-présentation du candidat aux épreuves orales ou si celui-ci annule sa demande, le chèque sera encaissé.
- Les partitions des œuvres accompagnées seront à envoyer **par courriel à l'adresse concours@poles-na.com en même temps que le dossier de candidature.**
- Une répétition de 30 minutes est organisée pour chaque candidat demandant un accompagnement. L'établissement se réserve la possibilité de programmer la répétition la veille du passage de l'épreuve d'interprétation, sans modification d'horaire possible.

Épreuves écrites

- **Pour les candidats en formation musicale :**

Les candidats en formation musicale doivent passer des épreuves écrites complémentaires qui se dérouleront à distance le **vendredi 20 mars 2026** (prévoir une journée d'épreuves).

Une convocation spécifique à cette épreuve sera envoyée aux candidats.

Ces épreuves écrites font partie intégrante des épreuves d'admission. L'absence à ces épreuves entraînera donc une impossibilité de passer les épreuves orales.

Contenu et coefficients	Critères d'évaluation
Commentaire d'écoute (45 minutes). <i>Coefficient 0,5</i>	<ul style="list-style-type: none">• Compréhension des éléments techniques et du langage• Qualité des relevés ; capacités d'oreille mélodique, rythmique et harmonique• Analyse de l'écoute, remise dans un contexte et argumentation
Analyse (deux épreuves) : <ul style="list-style-type: none">• analyse musicale sur partition (45 minutes) <i>Coefficient 0,5</i>• analyse harmonique (45 minutes) <i>Coefficient 0,5</i>	<ul style="list-style-type: none">• Capacités d'analyse (tonale, formelle, harmonique, etc.)• Écoute intérieure• Capacité à replacer dans un contexte, une époque, un style, un genre et à émettre un avis musical personnel sur l'extrait proposé.
Arrangement : écriture d'une courte pièce avec instrumentation donnée à partir d'une basse chiffrée ou d'une mélodie (2h). <i>Pour cette épreuve, l'utilisation d'un logiciel de gravure est autorisée.</i> <i>Coefficient 1</i>	<ul style="list-style-type: none">• Respect de l'instrumentation choisie et/ou proposée (tessitures, possibilités instrumentales)• Respect de la logique des enchaînements harmoniques de l'harmonie tonale en s'appuyant, ou non, sur les propositions d'accords.• Inventivité de la réalisation

NB : les candidats en formation musicale doivent également passer les épreuves décrites ci-dessous.

- **Pour les candidats en formation musicale et en accompagnement (musique ou danse) :**

Les **départements formation musicale, accompagnement option musique et accompagnement option danse** sont ouverts seulement dans le cadre de la formation au DE. De ce fait, les candidats doivent :

- passer les épreuves communes décrites p.1 à 4 ;
- passer un entretien d'une durée de 30 minutes dont 10 minutes porteront sur le bilan et l'analyse de leur expérience d'enseignement ;
- réaliser une épreuve écrite détaillée ci-dessous. Ce travail écrit fait partie intégrante des épreuves d'admission. L'absence de la remise de ces travaux entraînera donc une impossibilité d'intégrer le cursus DE.

A l'issue du concours d'entrée, le jury pourra admettre le candidat en première année de tronc commun ou bien préconiser une entrée en 2^e année de DE directement.

- **Pour les candidats demandant une entrée directe en DE 2^e année :**

Le cursus pédagogie est éventuellement accessible en entrée directe en 2^e année de formation, en fonction du profil du candidat. Un candidat qui souhaiterait intégrer le cursus DE directement en 2^e année doit l'indiquer sur le dossier de candidature. Une réponse sur la possibilité de ce format de candidature sera donnée après étude du dossier.

En cas d'acceptation, le candidat doit :

- passer les épreuves communes décrites p.1 à 4 ;
- passer un entretien d'une durée de 30 minutes dont 10 minutes porteront sur le bilan et l'analyse de leur expérience d'enseignement ;
- réaliser une épreuve écrite détaillée ci-dessous. Ce travail écrit fait partie intégrante des épreuves d'admission. L'absence de la remise de ces travaux entraînera donc une impossibilité d'intégrer le cursus DE directement en 2^e année.

Épreuve écrite Coefficient 2

<u>Épreuve écrite</u> Coefficient 2	<u>Critères d'évaluation</u>
<p><u>Contenu</u> Rédaction d'un document mettant en valeur la culture musicale et artistique du candidat, sa perception des enjeux de médiation et d'enseignement et sa capacité d'expression écrite. L'épreuve écrite est composée de deux parties :</p> <p>Partie 1 (2 à 3 pages maximum)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un écrit traitant d'un sujet choisi parmi deux sujets imposés qui permettra de mettre en valeur la culture artistique et musicale, ainsi que la perception des enjeux de médiation et d'enseignement. <p>Si la candidature en DE2 est acceptée, la rédaction de ce sujet sera réalisée en distanciel le <u>mardi 17 mars 2026 matin</u>.</p> <p>Partie 2 (4 à 5 pages maximum) comprenant</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un relevé de l'ensemble de l'expérience concernant l'enseignement, la transmission, la médiation et un bilan de cette expérience ▪ Un bilan des lectures sur le sujet ▪ Un exposé des motivations personnelles pour l'enseignement et la médiation <p>Si la candidature en DE2 est acceptée, la partie 1 doit être envoyée par mail au plus tard le <u>jeudi 19 mars 2026</u>.</p> <p>Pour cette 2^e partie, merci de respecter les consignes de présentation suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le fichier est envoyé en PDF et nommé NOM Prénom-dossier <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation : Police Times, taille 11, interligne 1,5 ○ En haut à gauche de la première page : NOM et prénom et à la ligne suivante département d'études et instrument 	<p><u>Capacité à</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédiger, énoncer une pensée ; orthographier, ponctuer, structurer, mettre en valeur ; • Respecter les consignes du sujet et de présentation ; • Problématiser la question traitée en partant de questions et d'outils professionnels à partager et articuler différents niveaux de réflexion et les mettre en débat ; • Oser un point de vue réflexif et créatif.

Épreuves à distance pour les candidats résidant à l'étranger

Seuls les candidats résidant à l'étranger ont la possibilité de demander à passer le concours à distance. Un candidat souhaitant bénéficier de ces modalités doit l'indiquer dans le dossier de candidature. Une réponse sur la possibilité de passer les épreuves à distance sera communiquée après étude du dossier.

Un candidat ne maîtrisant pas la langue française a la possibilité de passer l'entretien en anglais.

Le contenu des épreuves est identique à celui du concours en présentiel (voir p.1 à 6). Les épreuves à distance se déroulent selon les modalités ci-dessous.

- Épreuve d'interprétation : vidéos consultables en ligne (Youtube, Vimeo, ...)

Les candidats doivent envoyer les liens permettant la consultation des vidéos de leur programme en respectant les consignes ci-dessous :

1. Les vidéos doivent être accessibles jusqu'à l'entretien avec le jury ;
2. Les vidéos doivent être datées, récentes et de bonne qualité. L'une d'entre elle doit dater de moins d'un mois avant l'envoi ;
3. Les vidéos doivent correspondre au programme demandé (voir contenu des épreuves en présentiel) ;
4. Les candidats doivent être identifiables/reconnaissables lorsqu'ils jouent/changent ;
5. Les vidéos ne doivent comprendre aucun montage ;

Les liens URL des vidéos doivent être envoyés par mail avant la date indiquée sur la convocation.

Les deux épreuves ci-dessous se dérouleront en visio-conférence à la date et à l'heure prévus sur la convocation. Le lien de connexion sera envoyé au candidat quelques jours avant. Lors de ces épreuves, le candidat devra être face à la caméra dans une pièce vide et s'assurer d'avoir une bonne connexion internet

- Épreuve complémentaire : 15 à 30 minutes avant l'heure indiqué sur la convocation, le candidat recevra par mail le contenu de l'épreuve complémentaire (différente selon les départements).

- Entretien : visio-conférence avec le jury
L'entretien, d'une durée de 20 à 25 min, se déroulera en visio-conférence.